

## COMMUNE DE LE LYAUD

### PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

**Etaient présents :** DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUÉDEL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

*M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.*

Date de la convocation : 26 septembre 2022

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 22h00

#### Approbation du procès-verbal du 05 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 05 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### Echange de parcelles entre M. LESIOUR Ludovic et la Commune du Lyaud

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. LESIOUR Ludovic, qui, lors de l'acquisition de sa propriété située 154B Chemin de Chantrollet, devait convenir d'un échange de parcelles avec la Commune.

L'objet de cet échange est le suivant :

- Les parcelles cadastrées AI n° 648 (29m<sup>2</sup>), 652 (6m<sup>2</sup>) et 650 (7m<sup>2</sup>) appartenant à M. LESIOUR doivent être cédées à la commune du Lyaud
- La parcelle cadastrée AI n° 654 (42 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune du Lyaud doit être cédée à M. LESIOUR.

Monsieur le Maire propose au Conseil de régulariser cet échange afin que M. LESIOUR puisse vendre les appartements réalisés dans sa propriété.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### Convention de gestion entre Thonon Agglomération et la Commune du Lyaud en matière d'entretien des fossés et autres espaces verts pluviaux

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas claires. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

Convention de gestion entre Thonon Agglomération et la Commune du Lyaud en matière d'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux

Le conseil municipal s'interroge sur certains termes de la convention qui ne sont pas claires. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour ultérieurement.

Questions diverses

Halle : les travaux ont commencé. La structure devrait être opérationnelle à la fin de l'année.

Assainissement : Thonon Agglomération prévoit des travaux d'assainissement sur le secteur du Quart d'Avaux, Rue de la Mairie, Route des Cathelins, Rue du Centre et Rue de la fruitière en 2023.

La Route des Devants fera également l'objet de travaux d'assainissement en 2023. Monsieur le Maire souhaiterait profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux secs. Une demande a été formulée auprès du SYANE pour programmer cette opération.

Enrobés : des travaux de goudronnage auront lieu prochainement « Route des Champs de Beule » et sur le secteur des Chambrettes.

Adressage communal : le projet d'adressage se termine. Les plaques de voirie, numéros de rues et mâts seront commandés prochainement. Les administrés seront invités à récupérer leurs plaques de numéro de rue au mois de décembre.

Mme BUFFET signale de nouvelles incivilités dans la commune. Des catadiopes nouvellement installés « Route des Cruets » ont été arrachés.

M. CORNIER signale la vitesse des vélos et des motos qui descendent le « Chemin des Pas ». Monsieur le Maire informe qu'une balise sera mise en place.

Mme BON remercie l'ensemble des communes ayant activement participé aux virades de l'espoir. Monsieur le Maire félicite à son tour le comité d'organisation pour son investissement.

M. JACQUEMOT fait le point sur le prochain Cross des Hermones. Cette année, deux parcours seront proposés.

Mme DEVILLE fait le compte rendu du dernier atelier de la commission « transition énergétique » organisé par Thonon Agglomération.

Champ Dunand : les 3 escaliers vont être refaits en béton. Le grand escalier sera supprimé.

M. DUBOULOZ annonce les coupes de bois qui ont été vendues récemment.

Mme PERNIER fait le point sur les manifestations de cet hiver. La fête de la lumière aura lieu sous la Halle si cela est possible. Le marché de Noël et l'exposition artisanale seront organisés conjointement à la mairie.

Le Lyaud, le 04/10/2022  
Le Maire,  
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,  
Hubert DUBOULOZ.